

Les choix de l'investissement immobilier locatif

Objectifs :

Identifier les principes de l'investissement locatif : rentabilité et garantie de capital
Découvrir et apprécier les options possibles d'investissements immobiliers
Identifier les avantages et les inconvénients des régimes d'imposition

Public concerné :

Prérequis : Pas de prérequis

Intervenant(s) :

Consultant en gestion patrimoniale
Formateur en fiscalité et droit des affaires à l'Université de Droit de Toulouse et de Toulon (Master II)

Moyens pédagogiques et techniques :

Projection sur grand écran
Démonstration et exercices sur tableau blanc
Remise d'un support de cours

Durée de la formation : 6 heures.

Nombre de participants maximum : 30 stagiaires.

Programme :

Les principes de l'investissement immobilier locatif
Les options d'investissement : crédit amortissable et crédit "in fine"
L'imposition des revenus fonciers : régimes d'imposition, produits et charges imposables
Le choix d'un dispositif de défiscalisation : Pinel, loi Malraux et dispositif Cosse Ancien
Les locations de locaux meublés, aménagés et la sous-location
La plus-value dans la cession de l'immeuble locatif
Réduction d'impôt Censi Bouvard dans les résidences de Services

Modalités d'évaluation des acquis :

Quiz général en fin de formation
Questions / Réponses
Questionnaire de satisfaction

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée/Site Aix Les Milles : 3 allée des ingénieurs - 13290 Aix Les Milles, RDC Droite

Entretien individuel et confidentiel avec le Référent Handicap ARAPL Provence et Var

Taux de satisfaction de la formation : 96% des stagiaires satisfaits

* Période de référence : Année 2024

Conditions tarifaires : nous consulter